



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 66 - AVRIL 2013**

# SOMMAIRE

## **Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Décision - Délégation de signature aux Présidents de CCI départementales en matière d'exécution du budget - 16 avril 2013	1
Décision - Délégation de signature du Trésorier en matière d'actes d'exécution des opérations de dépenses et de recettes - 16 avril 2013	3
Décision - Délégation de signature en matière d'exécution du Budget - 16 avril 2013	5

## **Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté N °2013108-0004 - Arrêté portant délégation de signature à D. de ROQUEFEUIL, C. PAILLON, F. BROCHET, V. GRAND- MARTINI, F. MOTARD, S. BRULE, M.- T. DURAY, M. BENAMOU, E. TUTIN, S. LIM, S. CHASSAIN, J. PERREIN-CHATOUX, Y. LE PUIL, S. MALLOUCHE- BOUDEN, S. EDON, Z. RANAIVO RAINIZANATSOA, R. BOYER, G. CHEMINEL, J.- C. LAMART, C. RICARD, G. SOLDA, T. BOUCHET	7
---	---

## **Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté N °2013100-0011 - Arrêté du 10 avril 2013 portant délégation de signature à monsieur MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val de Marne	14
--	----





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 16 Avril 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature aux Présidents de CCI  
départementales en matière d'exécution du  
budget - 16 avril 2013

## DÉCISION

### **Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,**

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;
- Vu les procès-verbaux d'élection des Présidents des CCI Départementales d'Ile-de-France ;

### **Décide :**

- de donner délégation de signature pour les actes d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats, sans limitation pour les recettes et pour les charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce et dans la limite de 250.000 € par opération pour les autres charges et dépenses, aux Présidents de CCI Départementale, chacun pour ce qui concerne la CCI Départementale dont il est président et dont le nom suit :
  - ♦ Philippe SOLIGNAC, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Dominique RESTINO, 1<sup>er</sup> Vice-Président ;
  - ♦ Gérard BACHELIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles - Yvelines, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Bernard HAGEGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président ;
  - ♦ Jean-Yves DURANCE, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine ;
  - ♦ Gérard LISSORGUES, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Danielle DUBRAC, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente ;
  - ♦ Gérard DELMAS, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement, à Raymond ALBERO ;
  - ♦ Frédéric VERNHES, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-d'Oise.

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Les délégations de signature précédemment données en pareille matière le 21 février 2013 sont annulées.

Fait à Paris, le 16 avril 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Autres signataires  
le 16 Avril 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature du Trésorier en  
matière d'actes d'exécution des opérations de  
dépenses et de recettes - 16 avril 2013

## DÉCISION

### Le Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Paris – Ile-de-France,

- ✓ Vu le code de commerce et notamment l'article R 711-68 ;
- ✓ Vu le règlement intérieur de la CCIR Paris – Ile-de-France ;

#### Décide :

- de déléguer sa signature, à Annick SCHWEBIG et à Patrice PUYPEROUX, membre élu de la CCI de région Paris – Ile-de-France, dénommés payeurs délégués, pour signer les actes d'exécution des opérations de recettes quel que soit leur montant et de dépenses d'un montant inférieur à 250.000 €, hors les dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce pour lesquelles il n'y a pas de limitation.

Les payeurs délégués susnommés, ont en outre la faculté de signer séparément les chèques et ordres de virement tirés sur les comptes de la Chambre de commerce et d'industrie de Région Paris – Ile-de-France, dans la limite de 250 000 € par opération, cette limitation ne s'appliquant pas aux règlements relatifs aux charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A712-31 du code de commerce.

Les présentes délégations de signature prennent effet à compter du 16 avril 2013 et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

- d'annuler à compter de la date de signature de la présente décision, les délégations données dans le même domaine à Jean-Michel DELISLE le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et à Pierre-Jean BAUDEY le 4 janvier 2013.

Fait à Paris, le 16 avril 2013,



Didier KLING



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Décision**

**signé par Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de-  
France  
le 16 Avril 2013**

**Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile- de- France**

Délégation de signature en matière d'exécution  
du Budget - 16 avril 2013



## DÉCISION

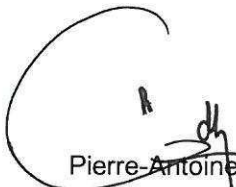
### Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

### Décide :

- de donner délégation de signature à Georges RIGAUD, membre élu de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France, dénommé ordonnateur délégué, à effet de signer les actes d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats, dans les conditions suivantes :
    - sans limitation de montant pour les recettes ainsi que pour les charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A. 712-31 du code de commerce,
    - dans la limite de 250 000 € par opération pour les autres charges et dépenses.
- La présente délégation prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.
- d'annuler à compter de la date de signature de la présente décision, les délégations données en pareille matière à Alain BUAT et à Monique BAILLOT le 2 janvier.

Fait à Paris, le 16 avril 2013



Pierre-Antoine GAILLY



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013108-0004**

**signé par Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris  
le 18 Avril 2013**

**Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris**

Arrêté portant délégation de signature à D. de ROQUÉFEUIL, C. PAILLON, F. BROCHET, V. GRAND- MARTINI, F. MOTARD, S. BRULE, M.- T. DURAY, M. BENAMOU, E. TUTIN, S. LIM, S. CHASSAIN, J. PERREIN-CHATOUX, Y. LE PUIL, S. MALLOUCHE-BOUDEN, S. EDON, Z. RANAIVO RAINIZANATSOA, R. BOYER, G. CHEMINEL, J.- C. LAMART, C. RICARD, G. SOLDA, T. BOUCHET



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS  
Service France Domaine Paris  
Site RICHELIEU – 14 rue de Richelieu - 75001 PARIS

## DELEGATIONS DE SIGNATURE POUR LES MISSIONS DOMANIALES

AU 1.8 AVR. 2013

Le Directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris :



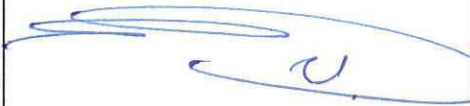
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles D.1212-25, D.2312-8, D.3221-4, D.3221-16, D.3222-1 et D.4111-9 ;
- Vu le décret n°77-227 du 15 mars 1977, modifié, relatif aux pouvoirs du préfet de Paris et à l'organisation des services de l'État dans le département de Paris ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment le 3° du I de l'article 33 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la Région d'Île-de-France, Préfet de Paris ;
- Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant principe de la création de la Direction régionale des Finances Publiques d'Île-de-France et de Paris ;
- Vu le décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu la décision du 26 septembre 2012 portant désignation de M. Philippe PARINI en qualité de Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre 2012 son installation ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** - Délégation de signature est donnée à M. Dominique de ROQUEFEUIL, Administrateur des finances publiques, chef du service France Domaine Paris, à Mme Christine


PAILLON, Administratrice des finances publiques, adjointe au chef du service France Domaine Paris, et à Mme Françoise BROCHET, Administratrice des finances publiques Adjointe à France Domaine Paris, à l'effet de :

- émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale ;
- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R.2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

Prénom - Nom	Grade - Fonction	Signature
<b>M. Dominique de ROQUEFEUIL</b>	<b>Administrateur des finances publiques, Chef du service France Domaine Paris</b>	
<b>Mme Christine PAILLON</b>	<b>Administratrice des finances publiques, Adjointe au chef du service France Domaine Paris</b>	
<b>Mme Françoise BROCHET</b>	<b>Administratrice des finances publiques adjointe, Responsable des projets et de l'activité Etat</b>	



**Art. 2** .- Délégation de signature est donnée à Mme. Véronique GRAND-MARTINI, Inspectrice divisionnaire de classe normale, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de :

- fixer l'assiette et liquider les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'Etat ;
- suivre les instances relatives à l'assiette et au recouvrement des produits et redevances domaniaux ainsi qu'au recouvrement de toutes sommes quelconques dont la perception incombe au comptable du Domaine (article R. 2331-5, R. 2331-6 et 3° de l'article R. 2331-1 du code général de la propriété des personnes publiques).

<b>Mme Véronique GRAND-MARTINI</b>	<b>Inspectrice divisionnaire de classe normale Responsable Organisation – SI – Contrôle interne</b>	
------------------------------------	---	--



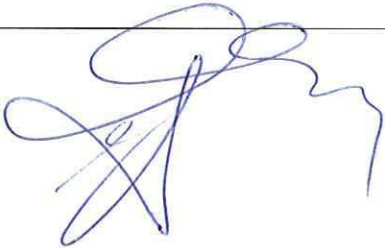



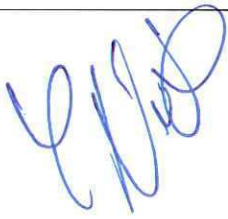
**Art. 3 .-** Délégation de signature est donnée à Mme Françoise MOTARD, Inspectrice divisionnaire hors classe, et à Mme Sylvie BRULÉ, Inspectrice divisionnaire hors classe, dans les conditions et limites fixées par la présente, à l'effet de signer les avis donnés par le service France Domaine Paris :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 15.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 1.500.000 €, limite supérieure comprise.


Prénom - Nom	Grade - Fonction	Signature
Mme Françoise MOTARD	Inspectrice divisionnaire hors classe, Responsable des évaluations domaniales	
Mme Sylvie BRULÉ	Inspectrice divisionnaire hors classe, Responsable Commissariat du Gouvernement – Formation – Contrôle interne des évaluations	

**Art. 4 .-** Délégation de signature est donnée à Mme Marie-Thérèse DURAY, Mme Madeleine BENAMOU, Mme Evelyne TUTIN, Mme Sochetta LIM, Mme Solange CHASSAIN, Mme Jocelyne PERREIN-CHATOUX, M. Yves LE PUIL, Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN, Mme Sylvie EDON, Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA, M. Roland BOYER, M. Gwelle CHEMINEL, M. Jean-Claude LAMART, M. Charles RICARD et Mme Gisèle SOLDA, inspecteurs des Finances publiques, et à M. Thomas BOUCHET, contrôleur des Finances publiques, dans les conditions et limites fixées par le présent arrêté, à l'effet de signer les avis donnés par le service des missions domaniales :

- avis en valeur vénale : jusqu'à 3.000.000 €, limite supérieure comprise ;
- avis en valeur locative annuelle : jusqu'à 300.000 €, limite supérieure comprise.

Prénom - Nom	Grade - Fonction	Signature
Mme Marie-Thérèse DURAY	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Madeleine BENAMOU	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Evelyne TUTIN	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Sochetta LIM	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Solange CHASSAIN	Inspectrice, Evaluatrice	
Mme Jocelyne PERREIN-CHATOUX	Inspectrice, Evaluatrice	
M. Yves LE PUIL	Inspecteur, Evaluateur	

<b>Mme Selloi MALOUCHE-BOUDEN</b>	<b>Inspectrice, Évaluatrice</b>	
<b>Mme Sylvie EDON</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>	
<b>Mme Zoliarimanana RANAIVO RAINIZANATSOA</b>	<b>Inspectrice, Evaluatrice</b>	
<b>M. Roland BOYER</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>	
<b>M. Gwelle CHEMINEL</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>	
<b>M. Jean-Claude LAMART</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>	
<b>M. Charles RICARD</b>	<b>Inspecteur, Évaluateur</b>	
<b>Mme Gisèle SOLDA</b>	<b>Inspectrice, Évaluatrice</b>	

<b>M. Thomas BOUCHET</b>	<b>Contrôleur, Évaluateur</b>	
--------------------------	-----------------------------------	--

**Art. 5.** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et affiché dans les locaux de la Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.



Le Directeur régional des finances publiques  
d'Île-de-France et du département de Paris





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n °2013100-0011**

**signé par Recteur de l'académie de Créteil  
le 10 Avril 2013**

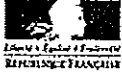
**Rectorat de l'académie de Créteil**

Arrêté du 10 avril 2013 portant délégation de signature à monsieur MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val de Marne



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



**Arrêté du 10 avril 2013 portant délégation de signature  
à monsieur Cédric MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation  
nationale dans le département du Val-de-Marne.**

- VU le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU le décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- VU le décret du 3 janvier 2013 nommant madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;
- VU l'arrêté ministériel du 5 avril 2011 portant nomination, détachement et classement de Monsieur Cédric MONTESINOS dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) , secrétaire général de l'inspection académique du Val-de-Marne ;
- VU l'arrêté rectoral en date du 2 avril 2013 portant nomination de monsieur Cédric MONTESINOS directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 28 octobre 2008 portant détachement de madame Françoise LEMARCHAND, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale dans l'emploi d'inspecteur d'académie adjoint du Val-de-Marne à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 ;
- VU le décret en date du 12 novembre 2012 portant nomination de madame Valérie BAGLIN-LEGOFF, inspectrice d'académie, inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU les arrêtés du préfet de la région Ile de France n°2013009-0005 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et n°2013009-0006 du 9 janvier 2013 portant délégation de signature en matière administrative à madame Florence ROBINE, rectrice de l'académie de Créteil ;

.../...

# ARRETE

## ARTICLE 1

Monsieur Cédric MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n° 2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
  - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger

## ARTICLE 2

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Cédric MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

## ARTICLE 3

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à monsieur Cédric MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses HANDISCOL dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève

## ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Cédric MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application du décret n° 85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990
- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
  - Autorisations d'absence ;
  - Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
  - Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré.
- pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
  - décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;
  - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994.
- décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

## ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

## ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Cédric MONTESINOS, directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Madame Françoise LEMARCHAND, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Madame Valérie BAGLIN-LEGOFF, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

## ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 15 janvier 2013.

## ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique par intérim des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 10 avril 2013

La rectrice de l'académie de Créteil



Florence ROBINE